

COMMUNE DE DOMANCY - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2025

Nombre de membres en exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9
Date de convocation du Conseil d'administration : 19 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de février à dix-sept heures, le Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Président du CCAS.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Marie-Paule MOULIN, Fabienne PEDERIVA, Alain LIONS, Sylvie TELLIER, Monique REVENAZ (jusqu'à la délibération n°DELCCAS2025 004), Christian SEGUIN, Serge ROCHET, Pascale DEDIEU.

ABSENTS REPRESENTES : Madame Monique REVENAZ a donné pouvoir à Monsieur Serge REVENAZ (à partir de la délibération n°DELCCAS2025 005).

ABSENTS EXCUSES : Madame Evelyne CHALLAMEL.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mesdames Marie-Paule MOULIN et Fabienne PEDERIVA.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUILLET 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

FINANCES – BUDGET CCAS - Approbation du Compte Financier Unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,
Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu la délibération n°DEL CCAS 2024 010 portant adoption du Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes de l'exercice 2024 et suivants,
Vu le Compte Financier Unique de la commune de Domancy,
Considérant que les compte de gestion et compte administratif sont à présent fusionnés dans un document de synthèse intitulé compte financier unique (CFU),
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut assister au conseil municipal où sont votés les comptes de la commune mais il doit se retirer de la salle au moment du vote.
En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal est placé sous la présidence de Madame Marie-Paule MOULIN en qualité de vice-présidente, qui propose aux membres présents de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Détermination du résultat cumulé au 31/12/2024 - BUDGET CCAS

2024	FONCTIONNEMENT
Recettes	34 978.97
Dépenses	48 094.33
Résultat de l'exercice	- 13 115.36
Résultat antérieur reporté	14 828.51
Résultat de clôture	1 713.15
Résultat cumulé	1 713.15

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION entendu et après en avoir délibéré :

- A l'unanimité.
- Acte la présentation du compte financier unique 2024 pour le budget CCAS.
- Arrête les résultats définitifs du budget CCAS 2024 tels que résumés ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES – BUDGET CCAS – Affectation des résultats 2024

Le compte financier unique 2024 fait apparaître :

- Un résultat de fonctionnement cumulé excédentaire de 1 713,15 €.
- Le CCAS ne comportant pas de section d'investissement, il n'existe aucun reste à réaliser au 31 décembre 2024.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION entendu et après en avoir délibéré,

- A l'unanimité.
- Décide de reporter le résultat cumulé de fonctionnement, soit un montant de 1 713,15 €. Ce résultat est repris en recettes de fonctionnement au budget primitif 2025 et sera inscrit au compte R 002.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES – BUDGET CCAS – Budget Primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration les conditions d'élaboration du budget primitif de l'exercice 2025 ; le projet de budget reprenant entre autres les résultats 2024 après vote du compte financier unique ;

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION entendu et après en avoir délibéré,

- A l'unanimité.
- Adopte le Budget Primitif 2025 du CCAS arrêté comme suit et détaillé ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	48 480.00	NEANT
Recettes	48 480.00	NEANT

FONCTIONNEMENT - RECETTES	Prévisionnel 2025
70 - PRODUITS DES SERVICES	
70311 - Concessions dans le cimetière	2 000.00
70688 - Prestations de services (rembours. Repas domicile)	33 500.00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	
7474 - Subvention du budget communal	10 000.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
75888 – Autres produits de gestion courantes	1 266.85
TOTAL DES RECETTES	
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 713.15
TOTAL GENERAL RECETTES (avec excédent reporté)	48 480.00

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	Prévisionnel 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	
60 - ACHATS	
60623 - Alimentation (repas à domicile)	33 500.00
60632 - Fournitures de petit équipement	200.00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
623 – Publicités, publications, relations publiques	1 500.00
624 – Transports de biens et transports collectifs	7 000.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
658 – Charges diverses de gestion courante	0.00
65133 - Secours d'urgence	80.00
65134 - Aides	1 000.00
6574 - Subvention de fonctionnement aux associations	5 000.00
673 – Titres annulés	200.00
TOTAL GENERAL DEPENSES	48 480.00

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES – BUDGET CCAS – Attribution des subventions 2025

Dans le cadre de l'élaboration budgétaire, un crédit de **5 000,00 euros** est prévu au titre d'attribution de subventions à des associations.

Les membres du CCAS sont invités à définir les associations bénéficiaires ainsi que le montant alloué à chacune d'elle, dans la limite maximale du crédit ci-dessus.

Monsieur Alain LIONS propose d'augmenter le montant de la subvention de la SADVA à montant égal à l'ADMR suivant le nombre de bénéficiaires de Domancy.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents, la subvention attribuée à la SADVA est donc de 675€ pour l'année 2025.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION entendu et après en avoir délibéré,

- A l'unanimité.
- Décide d'attribuer aux organismes mentionnés ci-dessous, des subventions votées dans le cadre du Budget CCAS 2025 selon la répartition suivante :

Associations	Montants 2024	Propositions 2025
ADMR	1 800.00 €	1 800,00
AFMTELETHON	120.00 €	120,00 €
AFTC 74 (Association des familles traumatisés crâniens)	120.00 €	120,00 €
Association Espace Femmes Geneviève D	400.00 €	400,00 €
ALMA 74		
Lutte contre la maltraitance des personnes âgées et/ou adultes handicapés	120.00 €	120,00 €

France Alzheimer Haute-Savoie	120.00 €	120,00 €
France ADOT 74	120.00 €	120, 00 €
JAMALV (Jusqu'à la mort, accompagner la vie) Association reconnue d'utilité publique	120.00 €-	120,00 €
Comité des fêtes	800.00 €	800,00 €
Locomotive (accompagnement des enfants atteints de cancer et leucémie)	120.00 €	120,00 €
S.A.D.V.A (6 bénéficiaires Domancy)	400.00 €	675,00 €
SEPas Impossible association	120.00 €	120,00 €
Vie libre (Lutte contre l'alcoolisme)	120,00 €	120,00 €
APF France Handicap		120,00 €
TOTAL 2025		4 875,00 €

- Les crédits restants feront l'objet d'une délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES – Voyage des aînés

Chaque année, le CCAS propose aux personnes âgées de plus de 70 ans une sortie à la journée avec transport et repas compris.

En 2025, le CCAS propose aux aînés une sortie le 19 juin 2025 à Annecy avec repas sur « Le Libellule » et promenade dans la vieille ville.

Il est proposé de valider les coûts de la participation suivant :

- Participant : 25 € / personne
- Accompagnateur : 45 € / personne

Messieurs Alain LIONS et Christian SEGUIN proposent d'augmenter le montant des participants de 25 à 30 €/personne.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Il est rappelé que les places sont réservées en priorité aux participants de plus de 70 ans. S'il reste des places, elles seront proposées aux membres de la commission du CCAS.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION entendu et après en avoir délibéré,

- A l'unanimité.
- Fixe les tarifs suivants pour la participation financière des participants :
Participant : 30 € / personne
Accompagnateur : 45 € / personne
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- Journée intergénérationnelle autour du jeu de société

La journée intergénérationnelle aura lieu le dimanche 13 avril 2025. Des jeux de société peuvent être empruntés au service enfance. Les participants pourront également apporter leurs propres jeux. Il convient d'avoir des jeux à parties rapides permettant de passer de tables en tables.

La communication de l'évènement pourra transiter par le service enfance afin de toucher tous les enfants, leurs parents et grands-parents. La mairie diffusera l'information sur le site internet, les réseaux sociaux, le panneau lumineux et Intramuros.

A l'inscription, il faudra demander le nombre de personnes et quel jeu est apporté par les participants.

Une réunion d'organisation est prévue dans les prochaines semaines.

Les membres du CCAS suivants sont disponibles pour aider le jour de l'évènement : Monique Revenaz, Marie-Paule Moulin, Fabienne Pédériva, Serge Revenaz, Alain Lions.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

La question est posée de savoir si les CCAS pourrait organiser des manifestations à caractère commercial afin d'avoir plus de recettes. Les services se renseignent.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée,

Le Maire,
Serge REVENAZ.

Les secrétaires de séance,
Marie-Paule MOULIN,
Fabienne PEDERIVA.

